

# Saint Marcouf : une île peut-être ouverte au public

Il est des patrimoines méconnus mais chargés d'histoire. C'est le cas de l'île du large Saint-Marcouf qu'une association n'a de cesse de restaurer.

Alors que les monuments et autres lieux s'ouvrent au grand public, il est un lieu qui va rester isolé. L'île Saint-Marcouf, située à égale distance (14 km) entre Saint-Vaast et Grandcamp (Calvados). Depuis 2005, l'association des amis de l'île du large travaille à sa restauration. « Plus de 1 200 bénévoles se sont succédé sur l'île pour travailler, de la restauration des digues à l'intérieur du fort », explique Christian Dromard, président de l'association.

« Un arrêté de protection de biotope des îles a été adopté en mars. Il interdit l'accostage et les débarquements sur l'île du Large du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. » Un frein à la restauration du site.

Selon l'association, il y a nécessité d'avoir un projet alternatif pour éviter de condamner l'île. « Il faut réévaluer les contraintes ornithologiques et environnementales, restaurer l'accessibilité du port et pouvoir transporter des visiteurs et les accueillir. Le principe du projet a été présenté et agréé par les élus, toutes collectivités confondues », insiste Christian Dromard.

## L'ouvrir au public

L'association espère ouvrir l'île au public. Une étude a d'ailleurs été réalisée dans ce sens. « Il pourrait y avoir cinq lieux d'embarquement de Grandcamp à Saint-Vaast. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, on estime avoir la possibilité de venir sur l'île 84 journées avec les conditions marée correctes, soit 63 rotations estimées avec l'aléa météo », poursuit Christian Dromard qui évoque à 756 passagers minimum le nombre de personnes pouvant être transportées.



*Il faudra effectuer de nombreux travaux pour faciliter l'accostage et le débarquement des visiteurs.*

PHOTO : QUEST-FRANCE

Un accès à marée haute par le petit port. « Ce serait un rétablissement de l'accès historique par déblaiement partiel à l'entrée du port pour faciliter l'accessibilité. Il y a aussi la possibilité de débarquement par un ponton. »

L'association estime qu'il faudrait une période probatoire et d'observa-

tion de trois ans, avec un comité de gestion et de suivi élargi avec les différents acteurs concernés.

Un projet sur trois ans, estimé de 270 000 à 310 000 €. « Pour ce qui serait de la structure de gestion, il faudrait une reprise sous la forme d'un groupement d'intérêt public qui permettrait à des partenaires

publics et privés de mettre en commun des moyens », poursuit Christian Dromard.

Pour lui, l'État n'est pas obligé de rester propriétaire des lieux et l'ouverture au public est possible. « Ce projet alternatif respecte les textes de protection environnementale et patrimoniale de l'île. »